

Positionspapier

Initiator*innen: Jakub Walczak (JUSO Stadt Bern)

Titel: **PDE-311-FR zu A1NEU36: Perspectives féministes pour les 99 pourcent**

Antragstext

Von Zeile 317 bis 324:

équitablement sur les épaules de tous les sexes, un changement social féministe nécessite également ~~une réduction radicale du temps de travail à salaire égal. Un congé parental suffisamment long et entièrement rémunéré pour les deux parents, un salaire minimum, l'application de l'égalité salariale ainsi que la reconnaissance du travail non rémunéré par toutes les assurances sociales font également partie des conditions centrales d'une société du care,~~^[8] ~~dans laquelle chacun-e a le temps et l'énergie d'assumer le travail de soin et de se décharger mutuellement.~~ un changement économique radical. Car les mesures dont nous avons besoin pour cela vont à l'encontre des intérêts de la classe dirigeante capitaliste. Pour réaliser cette vision, nous avons donc besoin d'un ordre économique socialiste qui fonctionne dans l'intérêt de l'ensemble de la population. En même temps, nous luttons pour ces améliorations dans le cadre du système actuel, même si cela implique des progrès plus modestes que ceux que nous pourrions mettre en œuvre avec une économie démocratique. Il s'agit notamment de mesures telles que la réduction du temps de travail sans perte de salaire, un congé parental suffisamment long et entièrement rémunéré pour tous les parents, un salaire minimum, l'application de l'égalité salariale et la reconnaissance du travail non rémunéré par toutes les assurances sociales.

Begründung

Le paragraphe fait allusion à la vision d'avenir et aux "perspectives de la société du care", mais présente des revendications qui ne contiennent pas de chiffres concrets et ne remettent pas en question toute la structure de la société. Il s'agit de revendications qui, pour la plupart (réduction du temps de travail, congé parental...), pourraient également être mises en œuvre dans le cadre du capitalisme. Il doit cependant être clair que si nous voulons une société du care équitable, celle-ci doit aussi se baser sur de tout autres principes, où tout le monde est libéré du travail salarié exploité et où les structures de care collectives peuvent exister correctement, comme l'un des points centraux d'une telle société. En même temps, nous devons essayer d'atteindre ces points dans la mesure du possible, mais nous ne devons pas nous leurrer en pensant qu'ils suffiraient, tels qu'ils sont décrits actuellement, pour une société du care équitable.